

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

#### Arrêté du 14 avril 2017 portant approbation de l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux sites Natura 2000

NOR : AGRT1704912A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-7 et 8, D. 112-8 à 10 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 122-4 et R. 122-17, L. 411-2, L. 414-4 ;

Vu l'avis favorable du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 28 juillet 2015 après consultation de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers au titre du code forestier ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du Centre national de la propriété forestière du 8 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale du 31 mars 2014,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est approuvée l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux sites Natura 2000.

**Art. 2.** – Le Centre national de la propriété forestière fournit un bilan annuel de la mise en œuvre de l'annexe approuvée par le présent arrêté à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Art. 3.** – L'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées peut être consultée auprès des préfetures et sous-préfetures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Art. 4.** – Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 avril 2017.

*Le ministre de l'agriculture  
de l'agroalimentaire et de la forêt  
porte-parole du Gouvernement,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
adjoint de la performance économique  
et environnementale des entreprises  
chef du service développement  
des filières et de l'emploi,*

H. DURAND

*La ministre de l'environnement,  
de l'énergie et de la mer,  
chargée des relations internationales  
sur le climat,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau  
et de la biodiversité,*

F. MITTEAULT